



Portrait de branche

- Cabinets d'avocats -

Edition 2007

Introduction/définition

Les données présentées ici concernent les entreprises libérales du secteur des cabinets d'avocats. Ce secteur n'est pas identifié par un code NAF spécifique, car la nomenclature NAF regroupe en 741A l'ensemble des « activités juridiques ». Pour cette branche, les sources utilisées sont les suivantes concernant :

- **les entreprises libérales et les effectifs salariés** : celles de l'OPCA PL Organismes Paritaire Collecteur Agréé des Professions Libérales et celles du rapport de branche 2005/2006 (à partir des données de la caisse de retraite, la CREPA) ;
- **les caractéristiques des salariés** (proportion de cadres et non cadres, structures d'âge, etc.) : les données issues du rapport de branche 2005/2006 ;
- **les pratiques de formation** : l'OPCA PL.

1. Les entreprises libérales en 2005 et 2006

Nombre d'entreprises

| | Nombre d'entreprises | EFFECTIF SALARIE |
|-----------------------|----------------------|---------------------------|
| Source OPCA PL (2006) | 11 338 | MOYEN (ETP) 2006 : 38 565 |
| Source OPCA PL (2005) | 11 228 | MOYEN (ETP) 2005 : 39 041 |

Source : OPCA PL
ETP (Emploi Temps Plein)

L'OPCA PL recense plus de 11 000 cabinets d'avocats employant au moins un salarié. Sur un an, nous pouvons considérer qu'il y a une quasi-stabilité des effectifs. Cette branche couvre un peu plus de 10% des salariés des entreprises libérales adhérentes de l'OMPL.

Les données de l'OPCA PL concernent l'ensemble des salariés, avocats et autres. L'observatoire du CNB (Conseil National des Barreaux) fournit des précisions sur les avocats salariés. Leur nombre est passé de 3 100 en 2000 à 3 400 en 2004 selon cette source.

Selon l'Observatoire du CNB, « les cabinets d'avocats génèrent des emplois salariés de support à leur activité d'avocat. Ces emplois ne concernent pas des avocats mais des comptables, des agents administratifs, des secrétaires, etc. Si l'on se rapporte aux chiffres publiés par la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi dans les Cabinets d'Avocats, en 2003, le nombre de personnes employées dans les cabinets d'avocats, y compris celles travaillant à temps partiel, était de 31 921, soit une augmentation de 3,1 % par rapport à l'année précédente.

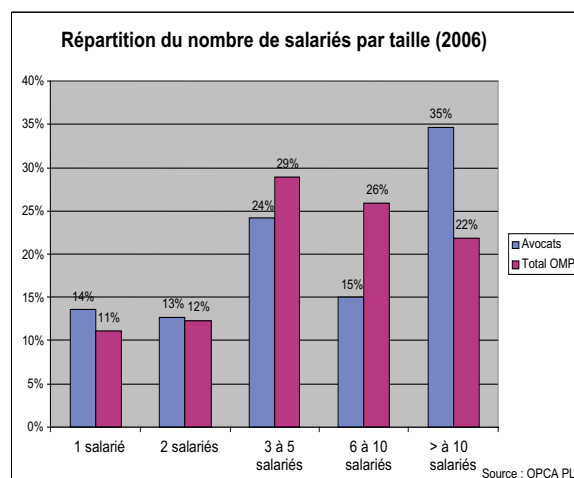
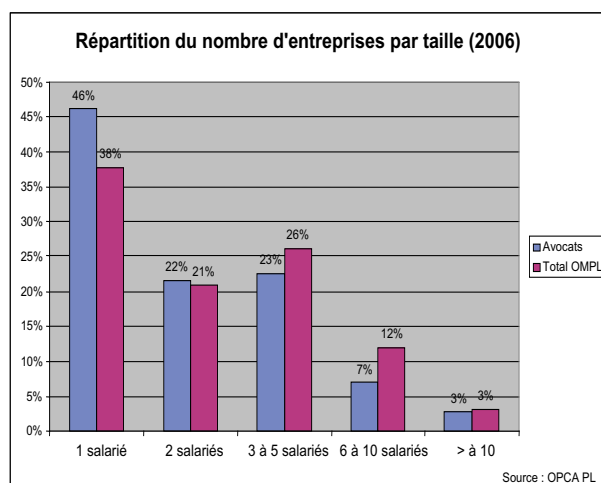
En 2003 le ratio : nombre d'emplois générés/nombre des avocats s'établit à 0,78. C'est-à-dire qu'un avocat induit en moyenne un emploi « non avocat » annuel de 4/5ème de temps».

Indiquons enfin à titre de comparaison que, sur l'ensemble du secteur « activités juridiques », la DCASPL recense 109 000 salariés en 2004. Les cabinets d'avocats représenteraient donc près de 40% de ce secteur NAF.

Répartition des entreprises par tailles

| | 1 SALARIE | 2 SALARIES | 3 A 5 SALARIES | 6 A 10 SALARIES | SUP A 10 SALARIES | TOTAL |
|------------------------|-----------|------------|----------------|-----------------|-------------------|---------------|
| NBRE SALARIES ETP 2006 | 5 230 | 4 898 | 9 286 | 5 795 | 13 356 | 38 565 |
| % salariés 2006 | 14% | 13% | 24% | 15% | 35% | 100% |
| NBRE SALARIES ETP 2005 | 5 103 | 4 490 | 9 961 | 6 424 | 13 063 | 39 041 |
| % salariés 2005 | 13% | 12% | 26% | 16% | 33% | 100% |
| NBRE Entreprises 2006 | 5 230 | 2 449 | 2 555 | 794 | 310 | 11 338 |
| % entreprises 2006 | 46% | 22% | 23% | 7% | 3% | 100% |
| NBRE Entreprises 2005 | 5 103 | 2 245 | 2 712 | 878 | 290 | 11 228 |
| % entreprises 2005 | 45% | 20% | 24% | 8% | 3% | 100% |

| | | | | | | |
|--|-----|-----|------|------|-----|-------------|
| Evolution du nombre d'entreprises entre 2005 et 2006 | 127 | 204 | -157 | -84 | 20 | 110 |
| Variation en % | 2% | 9% | -6% | -10% | 7% | 1% |
| Evolution du nombre de salariés ETP entre 2005 et 2006 | 127 | 408 | -675 | -629 | 293 | -476 |
| Variation en % | 2% | 9% | -7% | -10% | 2% | -1% |

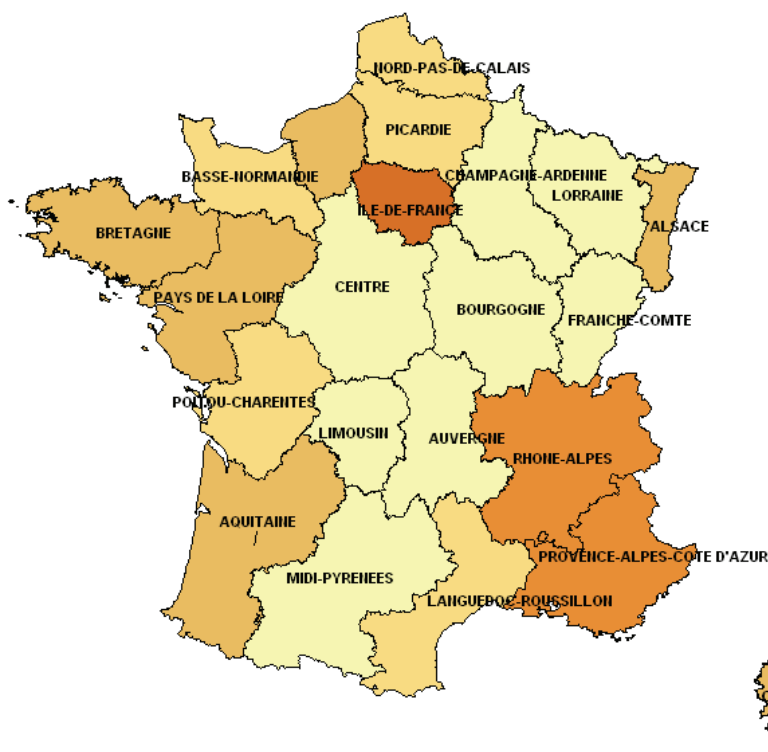


Les cabinets d'avocats ont une taille comparable à la moyenne des entreprises libérales du champ de l'OMPL (3,4 salariés ETP par entreprise). Mais il y a davantage de petits établissements : 68% des cabinets d'avocats n'emploient qu'un ou deux salariés, contre près de 60% en moyenne (OMPL). Toutefois, les cabinets de plus de 10 salariés emploient plus d'un tiers des salariés alors qu'ils ne représentent que 3% des cabinets.

Les cabinets de 3 à 5 et de 6 à 10 salariés ont perdu des effectifs en 2006, ceux de 1 à 2 salariés ou de plus de 10 étant en progression.

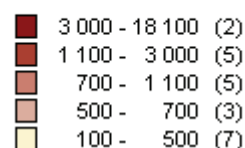
Répartition des entreprises par région

Nombre de cabinets d’avocats et effectifs salariés 2005 (ETP) par région



Les chiffres figurant dans la carte correspondent à l'effectif ETP en région.

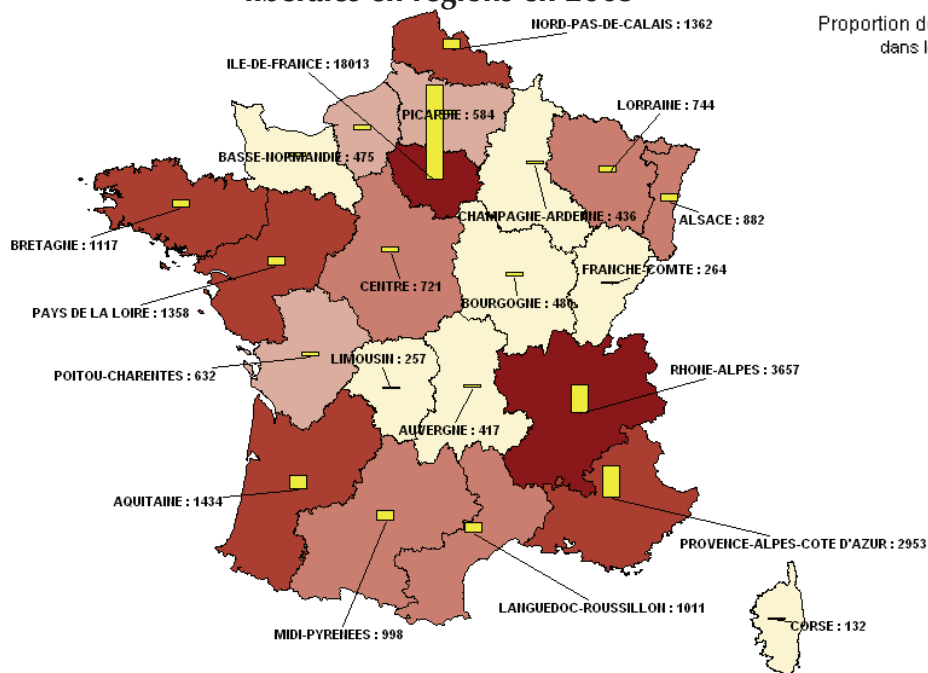
Effectifs salariés moyens (ETP) des cabinets d'avocats



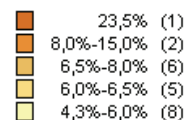
Source : OPCA PL

Il y a une très forte concentration de l'activité en région parisienne, où les cabinets sont de plus grande taille : l'IDF rassemble à elle seule 1/3 des cabinets et près de la moitié des effectifs salariés. On trouve ensuite 10 à 11% des cabinets et 8 à 9% de l'effectif salarié en PACA et en Rhône-Alpes. Les autres régions comptent moins de cabinets.

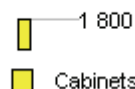
Part des salariés des cabinets d'avocats dans les effectifs des professions libérales en régions en 2005



Proportion des effectifs salariés des cabinets d'avocats dans le total régional des professions libérales



Nombre de cabinets (avocats)



La très forte concentration de l'activité en IDF d'abord, en Rhône-Alpes et PACA ensuite est également perceptible en regardant le poids des effectifs salariés des cabinets d'avocats dans le total des professions de l'OMPL. En IDF,

les cabinets d’avocats représentent un quart des effectifs salariés des entreprises de l’OMPL. Cette part s’élève à 10% en Rhône-Alpes et à 9% en PACA. De fait, les très gros cabinets se situent dans ces régions.

En proportion, les cabinets semblent moins présents dans le Centre de la France, en Midi-Pyrénées et dans la plupart des régions du Nord-Est.

Poids socio-économique des entreprises

Pour les cabinets d’avocats, les données de la DCASPL sur le secteur « activités juridiques¹ » sont trop larges et nous utilisons une source INSEE² qui agrège les avocats et les « conseils juridiques ».

Part des entreprises et des effectifs salariés

En 2005, on dénombrait dans l’Enquête annuelle d’entreprises de l’INSEE 30 153 entreprises dans le secteur « avocats-conseils juridiques ». Elles employaient au total 80 422 « personnes occupées » (salariées et non salariées), représentant 47 681 salariés en équivalent temps plein. Le secteur représentait, en 2004, 75% des entreprises du secteur des « services juridiques » et 14% des entreprises du secteur des « Services rendus aux entreprises³ ». Par rapport à l’ensemble des activités libérales (recensées par la DCASPL), cela représente environ 5% de l’ensemble des entreprises.

Les effectifs salariés représentent en 2004 43% des effectifs du secteur des « services juridiques » (114 300), 7,5% du secteur des « services rendus aux entreprises » (662 000) et 4,6% de l’ensemble des professions libérales (1 087 600).

Le chiffre d’affaires et la valeur ajoutée

Le chiffre d’affaires 2005, selon l’INSEE, représentait 10,262 Mds d’Euros. En 2004, le chiffre d’affaires par entreprise (301 000 euros) était inférieur à la moyenne du secteur des « services rendus aux entreprises » (383 000 euros) et à l’ensemble des « services juridiques » (414 000 euros). Le secteur « avocats-conseils juridiques » représentait en 2004 55% du chiffre d’affaires des « services juridiques », 11,3% du chiffre d’affaires des « services rendus aux entreprises » et 5,3% du chiffre d’affaires global des entreprises libérales.

L’enquête annuelle d’entreprises de l’INSEE montre qu’en 2005 (dernier exercice connu), **l’activité des professions juridiques a enregistré l’une des progressions les plus fortes des 10 dernières années**, en raison des besoins importants d’accompagnement juridique liés aux transactions immobilières, aux fusions-acquisitions-restructurations d’entreprises, etc. Le contexte global était en 2005 favorable aux avocats d’affaires et aux notaires. Cependant, à l’intérieur de cette évolution globalement favorable, les situations divergent

¹ Les données DCASPL ou INSEE ne permettent pas de différencier le secteur des cabinets d’avocats de l’ensemble des « activités juridiques » (avocats et conseils juridiques, notaires, huissiers, autres activités juridiques).

² INSEE, « La France des Services », édition 2007.

³ Activités d’architecture ; métrologues-géomètres, ingénierie - études techniques ; conseils en systèmes informatiques – réalisation de logiciels ; activités juridiques ; activités comptables ; études de marché et sondages ; conseils pour les affaires et la gestion.

selon le type d’activité : décélération de l’activité des avocats pénalistes notamment, avec la stabilité ou la baisse des affaires pénales. La réforme de la carte judiciaire en 2007 ainsi que les projets de réforme du divorce pourraient modifier les perspectives d’activité pour les avocats.

Le taux de valeur ajoutée⁴ (74%) est comparable à l’ensemble des services juridiques (77%) et sensiblement supérieur à la moyenne des services rendus aux entreprises (57%) et à l’ensemble des entreprises libérales (51%).

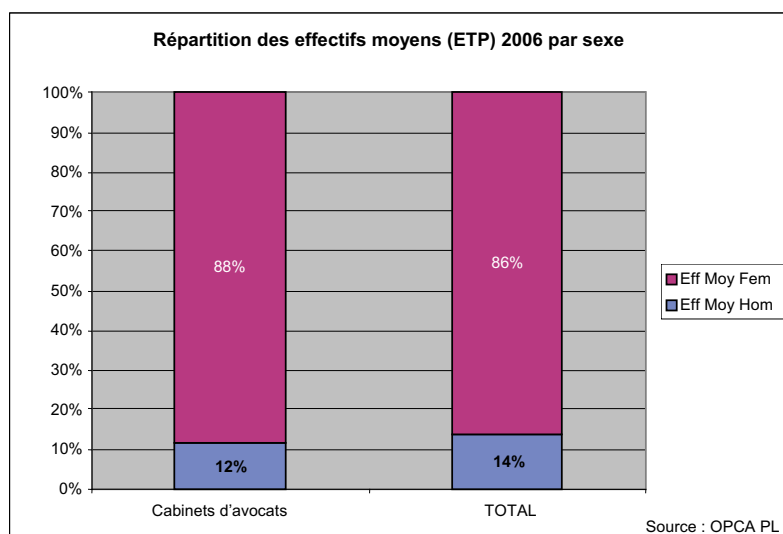
2. Les salariés

Evolution récente du nombre de salariés

| APELIB | 2005 | | | 2006 | | | Variation EFF TOT | |
|---------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------------|-----|
| | EFF MOY HOM | EFF MOY FEM | EFF MOY TOT | EFF MOY HOM | EFF MOY FEM | EFF MOY TOT | val. abs | % |
| AVOCATS | 4 862 | 34 173 | 39 041 | 4 618 | 34 037 | 38 565 | -476 | -1% |
| ENSEMBLE OMPL | 53 387 | 316 421 | 369 773 | 52 430 | 326 241 | 378 769 | 8 996 | 2% |

La baisse des effectifs, constatée en 2005 (-5%), se poursuit mais s’atténue en 2006. L’une des raisons est que **les jeunes avocats (nombreux), lorsqu’ils s’installent, embauchent peu de salariés, et font de moins en moins appel aux fonctions de secrétariat.**

Répartition par sexe



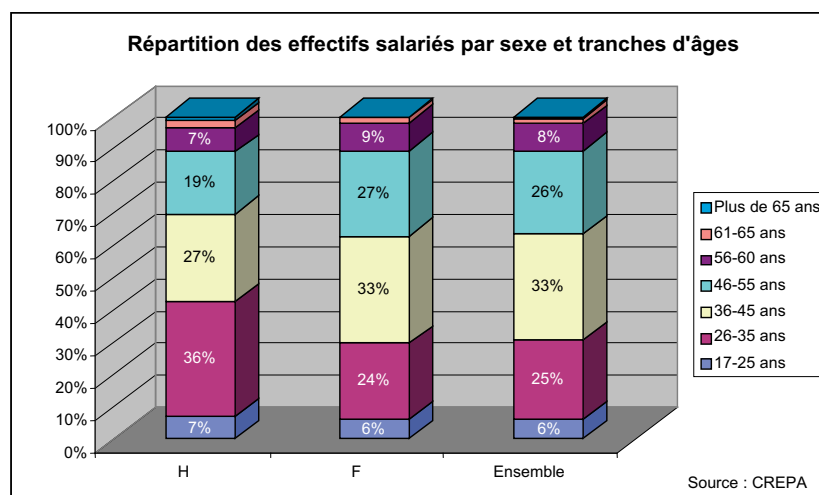
Il y a peu de différence par rapport à l’ensemble des professions libérales de l’OMPL, avec près de 90% de femmes dans l’effectif salarié.

⁴ Valeur ajoutée ramenée au chiffre d’affaires.

Tranches d’âges

| | H | F | Total |
|-----------|------|------|-------|
| Age moyen | 39,8 | 41,7 | 41,6 |

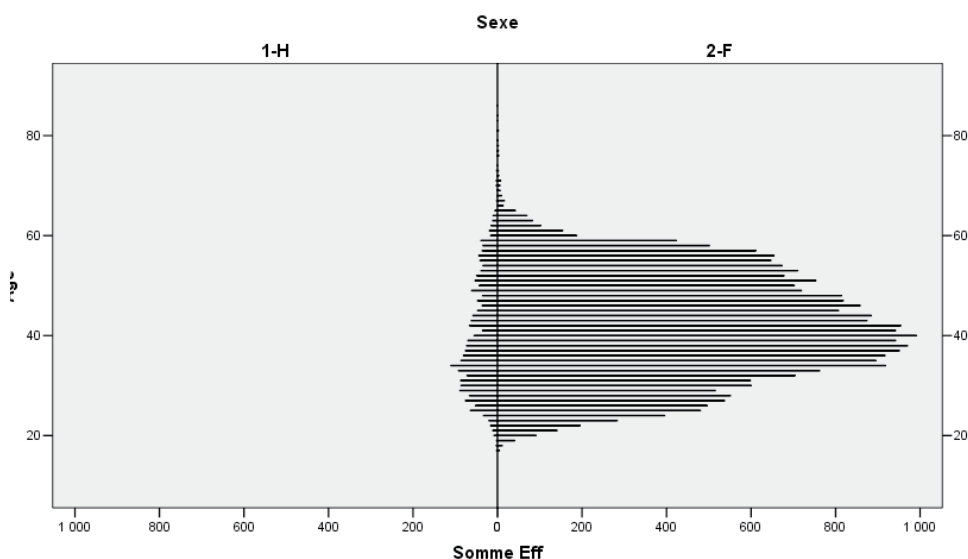
Source : rapport de branche 2005/2006, CREPA

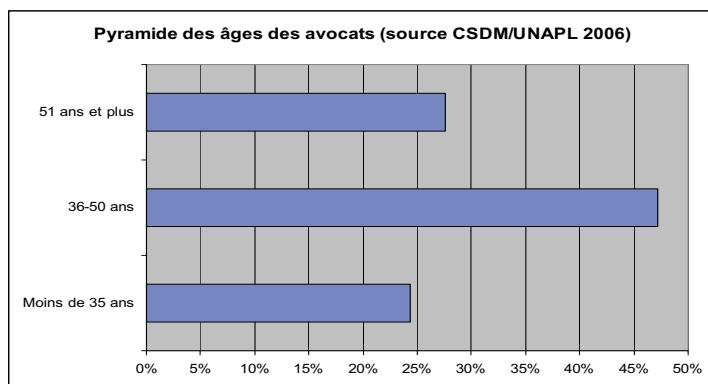


Les structures d’âges montrent un effectif salarié relativement jeune : seulement 10% de plus de 55 ans, contre 14,5% par exemple dans les entreprises libérales du secteur santé, mais 8% seulement dans celles du secteur du « cadre de vie ». 31% des effectifs ont moins de 35 ans, plus des 2/3 ont moins de 45 ans.

Les femmes sont un peu plus âgées que les hommes, qui sont sensiblement plus nombreux dans la tranche 26-35 ans.

La pyramide des âges ci-dessous montre une différence assez nette de structure d’âges entre les hommes (plus nombreux en dessous de 40 ans) et les femmes (fréquence plus forte autour de 40 ans). Si les départs en retraite vont s’accélérer progressivement dans les 10 années qui viennent, c’est au moment de l’arrivée à l’âge de la retraite des salariés proches de 40 ans (dans une vingtaine d’années) qu’ils seront les plus forts.





La pyramide des âges des dirigeants montre que la proportion de plus de 50 ans est l'une des plus faibles de l'ensemble des professions libérales (moins de 30%, contre 49% pour les médecins par exemple). **La proportion d'avocats de moins de 35 ans est très élevée (près d'un sur quatre), et les données du CNB montrent que cela est assez largement lié à l'augmentation du nombre de femmes dans la profession dans cette tranche d'âge.**

Selon le Conseil National des Barreaux⁵, « en France, l'âge moyen des avocats est de 41,9 ans (au 31.12.2003). Les femmes sont fortement représentées au sein de la population des jeunes professionnels, on ne s'étonnera donc pas que l'âge moyen pour les femmes (38,9 ans) soit inférieur de 3 ans à cette moyenne globale. De même, l'exercice en tant qu'avocat salarié étant plus fréquent en début de parcours professionnel, l'âge moyen des avocats salariés (35,25 ans au 31.12.2003) est inférieur à celui des avocats libéraux (42,5 ans fin 2003)».

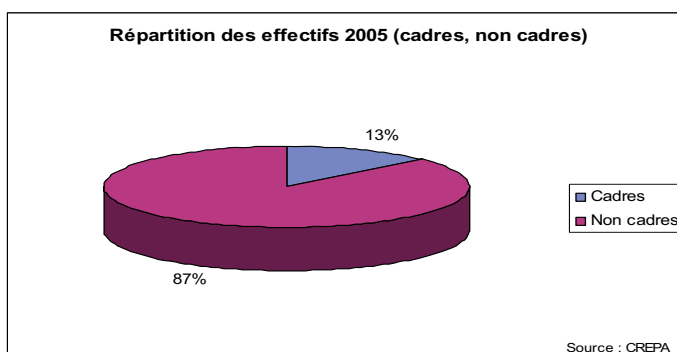
L'observatoire précise également qu'il y a pour les avocats (salariés et libéraux) une prédominance des femmes dans les classes d'âges de 25 à 36 ans du fait d'une augmentation progressive du nombre de femmes depuis longtemps, leur nombre étant supérieur à celui des hommes à partir de la tranche d'âge de 36 ans.

Les données présentées ci-dessus montrent que d'une manière générale, **les départs en retraite devraient augmenter progressivement d'ici 2015 pour les salariés non avocats, et après 2020 pour les avocats libéraux (plus jeunes).**

Cadres/Non cadres

Rappelons que les données de la CREPA concernent les salariés hors avocats.

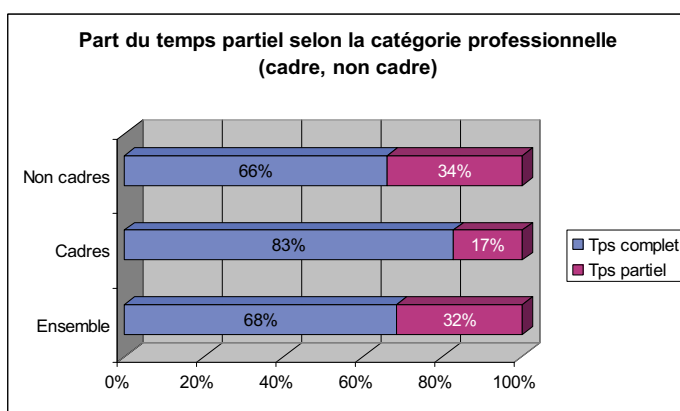
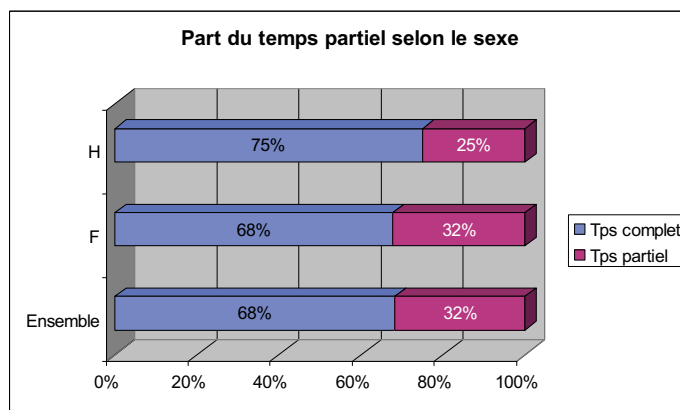
| | Homme | Femme | Ensemble |
|------------|-------|-------|----------|
| Cadres | 34% | 12% | 13% |
| Non cadres | 66% | 88% | 87% |



Il y a 13% de cadres parmi les salariés. Mais un tiers des hommes salariés sont cadres, contre 12% des femmes seulement.

⁵ Observatoire du CNB, « Avocats - Faits et chiffres. Une profession qui avance ». Septembre 2005

Temps plein/temps partiel



Source : Rapport de branche 2005/2006, CREPA

1/3 des effectifs travaille à temps partiel. Ce taux est inférieur à celui des salariés des entreprises libérales du secteur santé (42%) mais nettement supérieur à celui du « cadre de vie » (16%). Selon le Conseil National des Barreaux, beaucoup d'avocats exercent en cabinet individuel. Tous n'ont pas besoin d'aide administrative à temps plein, c'est pourquoi on constate une proportion d'emplois à temps partiel relativement importante⁶. Dans ces cabinets individuels, les avocats travaillent souvent seuls en utilisant davantage les outils informatiques.

Les femmes (plus présentes parmi les non cadres) sont plus souvent à temps partiel que les hommes.

⁶ Selon le CNB, certains employés peuvent avoir, du fait du cumul de contrat à temps partiel, plusieurs employeurs. Ce point est à vérifier.

Points à retenir

- Le secteur est d'abord constitué d'entreprises de taille comparable à l'ensemble des entreprises libérales du champ de l'OMPL, de 3,4 salariés (ETP) en moyenne. Si la proportion de cabinets d'avocats n'employant qu'un ou deux salariés est élevée (68%), plus d'un tiers des salariés exerce dans un cabinet de plus de 10 salariés (qui représentent 3% des cabinets).
- En 2006, les effectifs ont légèrement diminué (-1%, après - 5% en 2005).
- Les cabinets sont très concentrés dans trois régions : Ile-de-France (de très loin la première région) puis Rhône-Alpes et PACA.
- La profession est très féminisée, dans la moyenne des entreprises libérales du champ OMPL (pour les salariés).
- Les structures de qualifications montrent que la proportion de salariés cadres (non avocats) est de 13%. Mais 34% des hommes sont cadres contre 12% des femmes seulement.
- Les structures d'âges semblent relativement équilibrées (moyenne : 41,6 ans) avec cependant des femmes plus âgées que les hommes. Les départs en retraite des salariés non avocats devraient s'accélérer progressivement d'ici 2015. Les avocats salariés, plus jeunes, changent fréquemment de statut après quelques années d'exercice et passent en libéral. Pour les avocats libéraux, les pyramides des âges ne permettent pas d'anticiper une accélération des départs avant 2020.

3. Les pratiques de formation

Nombre de stagiaires et nombre d’heures de formation

| 2006 | Diplômant ou certifiant | | Non diplômé ou non certifiant | | Ratio du nombre d’heures par stagiaire | |
|---------------|-------------------------|-----------|-------------------------------|-----------|--|-------------------------------|
| | nbre de stagiaires | heures | nbre de stagiaires | heures | diplômé ou certifiant | non diplômé ou non certifiant |
| Avocats | 2 467 | 499 089 | 5 475 | 89 633 | 202 | 16 |
| % | 31% | 85% | 69% | 15% | | |
| Ensemble OMPL | 10 224 | 3 271 629 | 42 790 | 1 082 627 | 320 | 25 |
| % | 19% | 75% | 81% | 25% | | |

Globalement, les salariés des cabinets d’avocats représentent en 2006 15% des stagiaires et 13,5% des heures effectuées, alors qu’ils rassemblent seulement 10% des effectifs salariés recensés par l’OPCA PL. Cela traduit un taux d’accès à la formation plus élevé (voir ci-après) avec de plus une **prédominance de formations diplômantes (notamment dans le cadre de la période de professionnalisation) et aussi des formations qui sont sensiblement plus courtes** (que ce soit pour le diplômé ou le non diplômé). Le plan de formation et les contrats de professionnalisation sont moins utilisés que dans l’ensemble des entreprises de l’OMPL.

Taux d’accès à la formation

| 2006 | Taux d'accès homme | Taux d'accès femme | Taux d'accès H/F |
|---------------|--------------------|--------------------|------------------|
| Avocats | 24% | 20% | 21% |
| Ensemble OMPL | 23% | 13% | 14% |

Le taux d’accès à la formation est très supérieur à la moyenne des entreprises libérales de l’OMPL. L’un des facteurs explicatifs est que les secrétaires sont incitées à suivre les cursus ENADEP car elles peuvent – même si ce n’est pas systématique - obtenir une majoration de salaire, même si leur poste n’évolue pas.

Si le taux d’accès moyen reste stable par rapport à 2005, on observe cependant **des évolutions différentes cette année entre les hommes qui progressent (16% en 2005) et les femmes qui régressent légèrement (22% en 2005).**

Les femmes occupent les emplois intermédiaires (niveau 3 de la convention collective notamment) alors que les hommes sont proportionnellement plus nombreux parmi les cadres (en progression en 2006, d’où l’élévation du taux d’accès) mais aussi parmi les emplois de niveau 4 les moins qualifiés (dont le taux d’accès est inférieur).

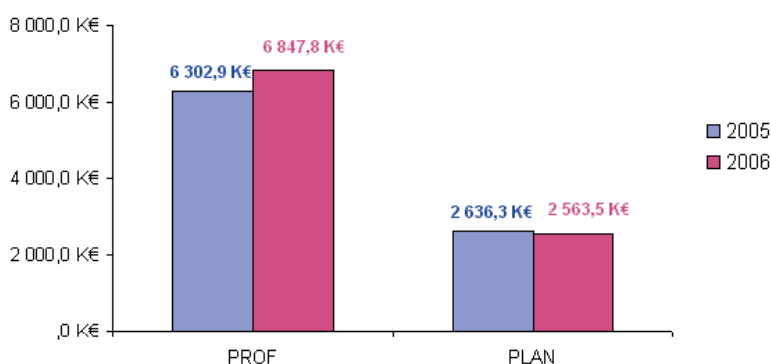
Répartition par types de dispositifs : plan, périodes, contrats

| 2006 | Nbre de stagiaires par type de formation | | | | Nbre de stagiaires plan par domaine de formation | | |
|----------------|--|---------|--------|--------|--|---------------|-----------------------|
| | contrats | période | plan | Total | Adaptation | Actualisation | dévlpt de compétences |
| Avocats | 570 | 1 823 | 5 549 | 7 942 | 2 476 | 2 999 | 74 |
| Evol 2006/2005 | 19% | 9% | -10% | -5% | -5% | -14% | 35% |
| Ensemble OMPL | 5 377 | 1 965 | 45 666 | 53 008 | 14 247 | 27 273 | 4 146 |
| Evol 2006/2005 | +26% | -36% | +26% | +22% | +44% | +14% | +85% |

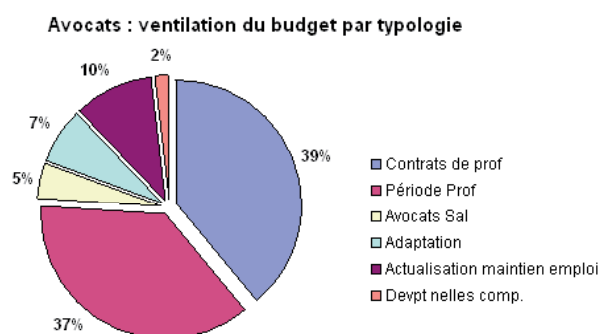
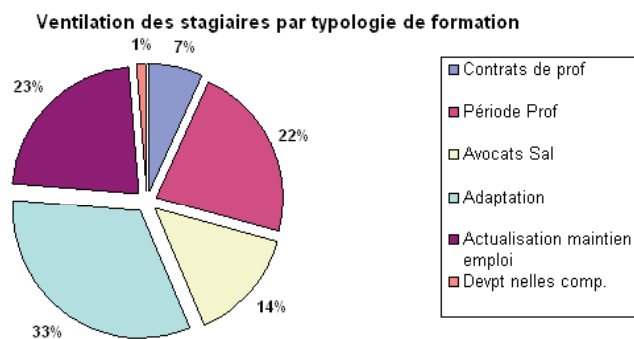
Le plan représente 70% des stagiaires, contre 86% en moyenne pour l’OMPL. **La période rassemble 23% des stagiaires, chiffre très supérieur à la moyenne des entreprises libérales de l’OMPL (4%), du fait des formations ENADEP. Les contrats de professionnalisation sont peu utilisés, avec 7% des stagiaires (moyenne : 10%).**

Comme en 2005, les cabinets d’avocats ont effectué en 2006 des actions d’actualisation des compétences (54% des stagiaires plan contre 60% en moyenne dans les entreprises libérales de l’OMPL) puis d’adaptation (45%, très au-dessus de la moyenne qui est de 31%). Les avocats salariés, notamment, effectuent beaucoup d’actions d’actualisation. Les actions de développement de compétences semblent marginales dans cette branche, mais les grands cabinets d’avocats font beaucoup de formations internes d’actualisation ou de développement de compétences, qui n’apparaissent pas dans les statistiques de l’OPCA PL.

Avocats : comparatif des engagements 2006/2005



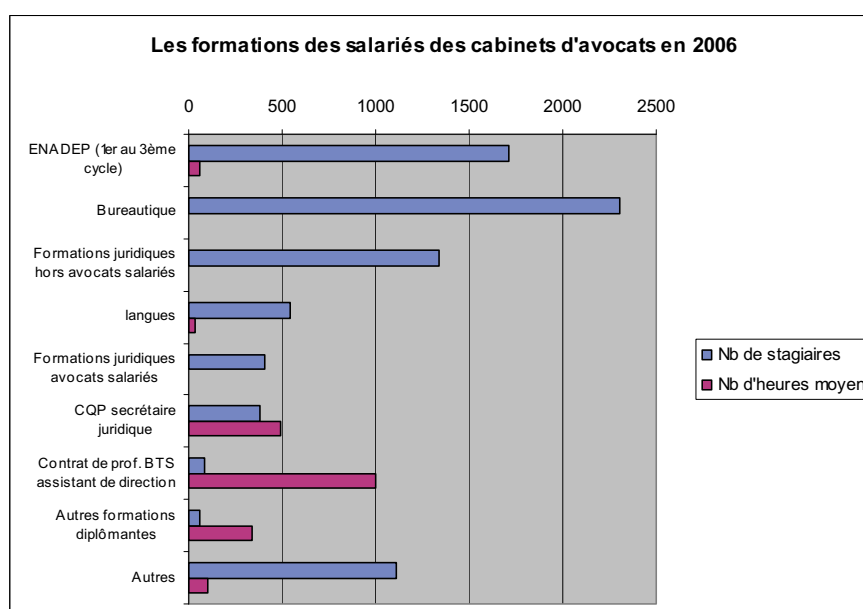
En termes d’engagements financiers, une part croissante des actions de formations est financée dans le cadre des périodes de professionnalisation.



La répartition des stagiaires, comme la structure du budget par type de formation, est très différente de celle observée dans les autres branches des professions libérales de l’OMPL. Ceci s’explique par **la part très importante des périodes** (22% des stagiaires mais plus du tiers des engagements) alors que, corrélativement, la part du budget pour les contrats de professionnalisation est nettement plus réduite (ils représentent souvent plus de 50% dans les autres branches).

Les principaux thèmes de formation en 2006 sont les suivants :

| Cabinets d’avocats | Thèmes | Nb de stagiaires | Nb d’heures | % stagiaires | % heures |
|--|------------------|------------------|-------------|--------------|----------|
| ENADEP (1er au 3ème cycle) | Période | 1 711 | 94 923 | 22% | 17% |
| Bureautique | Adaptation | 2 303 | 18 288 | 29% | 3% |
| Formations juridiques hors avocats salariés | Actualisation | 1 335 | 6 331 | 17% | 1% |
| langues | Actualisation | 544 | 18 400 | 7% | 3% |
| Formations juridiques avocats salariés | Actualisation | 408 | 542 | 5% | 0% |
| CQP secrétaire juridique | Contrat de Prof. | 385 | 190 097 | 5% | 35% |
| Contrat de prof. BTS assistante de Direction | Contrat de Prof. | 85 | 84 891 | 4% | 15% |
| Autres formations diplômantes | Développement | 61 | 20 494 | 1% | 4% |
| Autres | | 1 110 | 114 000 | 14% | 21% |
| TOTAL | | 7 942 | 547 964 | 100% | 100% |



Malgré une durée de formation moyenne faible (le nombre d’heures financé par l’OPCA PL étant d’environ 55 heures par stagiaire), les formations ENADEP représentent une part significative du nombre de stagiaires (22% du total) et des heures financées (17%).

Les formations d’adaptation « bureautique » représentent près de 30% du total des stagiaires mais très peu d’heures.

Les actions d’actualisation des compétences concernent surtout des formations juridiques mais également des formations en langues. **Les principales formations diplômantes ou certifiantes sont d’une part le CQP secrétaire juridique (35% du total des heures financées) et d’autre part le BTS assistante de direction (15% des heures).**

Profil des personnes en formation

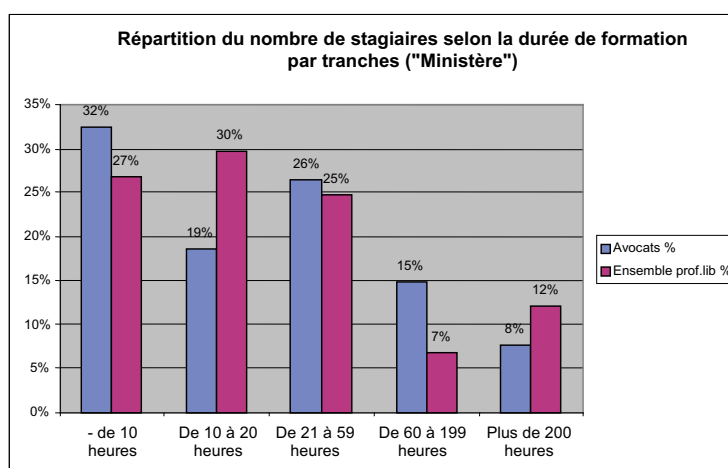
| 2006 | Nombre de stagiaires par catégories socio-professionnelles et sexe | | | | | | | | |
|---------------|--|------------|----------|-------|-------|-------|--------|------------|--------|
| | Employé | | Maîtrise | | Cadre | | Total | | |
| | H | F | H | F | H | F | H | F | TOTAL |
| Avocats | 203 | 4 979 | 90 | 1 074 | 805 | 791 | 1 098 | 6 844 | 7 942 |
| % | 3% | 63% | 1% | 14% | 10% | 10% | 14% | 86% | 100% |
| Ensemble OMPL | 6 057 | 32 259 | 2 256 | 1 273 | 3 594 | 7 575 | 11 907 | 41 107 | 53 014 |
| % | 11% | 61% | 4% | 2% | 7% | 14% | 22% | 78% | 100% |

Près de 9 stagiaires sur 10 sont des femmes. Parmi celles-ci, les $\frac{3}{4}$ sont des employées. Sur les 14% d’hommes qui partent en formation, 10% sont des cadres. Il y a peu d’évolution en 1 an, si ce n’est une légère progression de la part des hommes (9% en 2005).

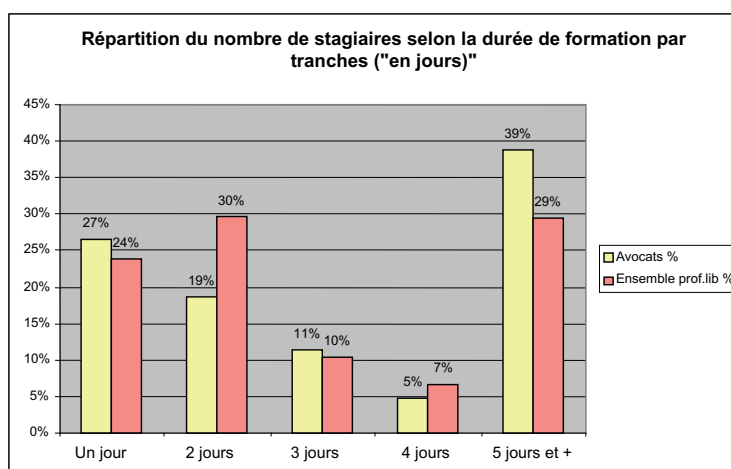
| 2006 | -26 ans | | 26 ans à 44 ans | | 45 ans et + | | TOTAL |
|---------------|---------|-----|-----------------|-----|-------------|-----|--------|
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % | |
| Avocats | 1 185 | 15% | 4 638 | 58% | 2 119 | 27% | 7 942 |
| Ensemble OMPL | 9 445 | 18% | 31 522 | 59% | 12 047 | 23% | 53 014 |

Les structures d'âges des stagiaires en formation sont proches de la moyenne de l'ensemble des entreprises libérales de l'OMPL, avec légèrement plus de 45 ans et plus (en progression par rapport à 2005), et un peu moins de personnes de moins de 26 ans (stable).

Durée moyenne de formation



Les cabinets d'avocats ont une spécificité : c'est la seule branche de l'OPCA PL qui a accepté de financer des stages inférieurs à 7 heures.



Par rapport aux autres branches de l'OMPL, on trouve à la fois plus d'actions d'une journée (du fait de cette spécificité et des nombreuses formations d'actualisation de compétences) et plus d'actions de plus de 5 jours), sans doute du fait du poids des formations ENADEP ou encore du CQP secrétaire juridique.

Points à retenir

- Le taux d'accès à la formation des salariés des cabinets d'avocats est élevé : 21% contre 12% en moyenne OMPL. Alors qu'en 2005 cet écart était surtout le fait des femmes, le taux d'accès des hommes a nettement progressé en 2006, du fait des cadres principalement.
- Le profil-type du stagiaire en formation reste cependant une femme employée (2 stagiaires sur 3).
- En nombre d'heures, les formations sont majoritairement des formations diplômantes, réalisées notamment dans le cadre de la période de professionnalisation. Ce dispositif représente aussi une part très significative des engagements financiers (37%), presque à hauteur des engagements liés au contrat de professionnalisation (39%).
- Le poids des formations ENADEP faites dans le cadre de la période de professionnalisation est très important en nombre de stagiaires et significatif aussi en nombre d'heures, malgré une durée moyenne de ces actions plutôt courte. Les actions diplômantes faites en contrat de professionnalisation telles que le CQP secrétaire juridique et le BTS assistante de direction représentent les plus gros volumes d'heures.
- Les actions de formation « plan » sont pour la plupart de durées très courtes (notamment les actions d'actualisation des compétences).
- Les dispositifs de formation continue en alternance (contrats de professionnalisation en particulier) sont très peu utilisés. Le CQP secrétaire juridique reste peu utilisé en dehors de l'Ile-de-France.